

MAIRIE de GRANDFRESNOY

ARRETE n°1151 portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Grandfresnoy

Le Maire de Grandfresnoy,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grandfresnoy ;

Vu l'arrêté préfectoral et les documents ci-annexés ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le PLU de Grandfresnoy ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de Grandfresnoy est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont annexés au dossier de PLU, les pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral du 12 février 2018
- Annexe 1 : liste des communes impactées
- Annexe communale (fiche)
- Annexe cartographie

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Grandfresnoy aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 :

Le présent arrêté sera adressé :

- Au préfet
- Au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise

Fait à Grandfresnoy, le 15 mars 2018
Pour le Maire absent, Le Premier Adjoint
Michel FLOURY

